

## En accord

Voici quelques-unes des raisons pour lesquelles certaines personnes pourraient être d'avis que les règles encadrant les chiens dangereux **devraient être plus sévères**.

### **Une meilleure protection de la population**

Des règles plus strictes, comme l'obligation de porter la muselière pour les chiens déclarés dangereux, la création d'un répertoire en ligne des chiens agressifs ou la mise en place d'une signalisation visible au domicile des propriétaires contribueraient à informer, alerter et protéger la population. Par ailleurs, un meilleur encadrement de l'élevage et de la reproduction canine permettrait de prévenir la transmission de traits comportementaux problématiques. En limitant la reproduction de chiens instables ou agressifs, on agirait à la source pour diminuer le nombre d'animaux potentiellement dangereux et ainsi bâtir un environnement plus sûr pour tous. Ces règlements permettraient à la fois de diminuer le risque de morsures, mais aussi d'en réduire la gravité.

### **Une responsabilisation des propriétaires**

La mise en place de règles exigeantes, comme des permis, des frais supplémentaires ou des formations obligatoires, aurait un effet dissuasif sur les individus irresponsables ou qui adoptent un animal sans connaître son pedigree ou sa race. Ces mesures inciteraient les propriétaires à bien s'informer sur la race, le comportement et les besoins spécifiques de l'animal avant l'adoption, plutôt de le choisir par simple attrait esthétique. Ceux-ci pourraient renoncer à adopter un chien à fort tempérament s'ils ne sont pas prêts à respecter un cadre rigoureux. Ainsi, la possession d'un chien potentiellement dangereux ne serait plus banalisée, mais réservée à des propriétaires compétents et engagés.

### **Une prévention des récidives**

Trop souvent, les réactions des autorités ne viennent qu'après une attaque, malgré les plaintes et les signaux d'alarme (chien en liberté, morsures mineures, intimidation d'autres animaux ou humains). Des règles plus strictes offriraient aux autorités les outils nécessaires pour intervenir dès les premiers signes de comportement agressif, sans attendre un incident grave. Si des évaluations comportementales étaient obligatoires dès qu'un signalement est fait, les autorités pourraient identifier les chiens à risque et déterminer les mesures correctives à appliquer. Un système de sanctions graduées, comprenant des avertissements, des restrictions de déplacement, des cours de rééducation canine ou, en dernier recours, le retrait de l'animal, offrirait un cadre clair et dissuasif. Les risques de récidive seraient limités et on éviterait que des situations dangereuses ne dégénèrent. Une telle approche permettrait d'agir en amont, de façon ciblée et préventive.

## **Pour en savoir plus**

- [Ordre des médecins vétérinaires du Québec | Règlement sur l'encadrement des chiens : l'Ordre émet ses recommandations](#)
- [Journal des citoyens | Encadrement de chiens dangereux](#)
- [Radio-Canada | Comment encadrer les chiens dangereux?](#)
- [Radio-Canada | La loi 128 pourrait être plus sévère, estiment des victimes d'attaques de chiens](#)